



FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

A Madame Elisabeth Borne
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche MEN

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 21/05/2025

Objet : Demande de réunion des organisations syndicales représentatives du privé dans le cadre des Assises de la santé scolaire

Madame la Ministre,

A l'issue des Assises de la santé scolaire que vous avez réunies du 14 mars au 14 avril derniers, vous avez annoncé la nécessité de prendre mieux en charge la souffrance psychique des élèves et vous avez appelé à une « refondation ambitieuse » du système de santé et de bien-être à l'école.

Vous avez annoncé la mise en place d'un certain nombre de mesures telles le recrutement de « conseillers techniques en santé mentale » dans les départements, la formation des personnels de direction et des personnels sociaux et la mise en place d'une analyse personnalisée de la situation de santé de toutes et tous les élèves à leur entrée en collège.

Si près d'un enfant sur six a besoin de soins de santé mentale, si 13% des enfants de 6 à 11 ans présentent au moins un trouble probable de santé mentale, nous ne pouvons évidemment pas considérer que celles et ceux-ci ne réalisent leur scolarité que dans des établissements publics. Le contexte de révélations de violences qui ont eu cours dans des établissements privés sous contrat et qui semblent avoir toujours cours dans d'autres atteste qu'il est primordial d'avoir une vigilance particulière dans nos établissements en lien avec ce sujet spécifique de la santé mentale.

La Fep-CFDT regrette de ne pas avoir été associée à ces concertations qui ont été ouvertes à toutes les organisations syndicales représentatives de l'enseignement public. Vous n'êtes pas sans savoir que les services de santé sont assez résiduels dans les établissements privés sous contrat et que les personnels qui y participent ne sont pas des agents et agentes de droit public. Vous savez aussi que le statut des établissements privés sous contrat ne les astreint pas à mettre en place l'ensemble des dispositifs concernant la gestion de la vie scolaire préconisés par le ministère via des arrêtés, des décrets et des circulaires. Enfin, vous savez certainement que les personnels et les élèves des établissements privés sous contrat ne peuvent pas toujours bénéficier de la même façon que leurs homologues des établissements publics des services départementaux et académiques déployés par l'Education nationale. Il y a là une iniquité de traitement entre les enfants de notre nation qui n'est pas acceptable.

Ainsi, notre organisation syndicale s'inquiète de la façon dont seront transposées les mesures annoncées à nos établissements privés sous contrat afin que les élèves puissent en bénéficier. Mais, si nous regrettons de ne pas avoir été associé·e·s aux concertations, nous pensons qu'il n'est pas trop tard pour que la souffrance psychique de toutes et tous les élèves soit considérée par le ministère. Pour cela, nous vous demandons de réunir en urgence les organisations syndicales représentatives du privé sous contrat.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la Fep-CFDT,

Valérie Ginet
Secrétaire générale

